



Conseil économique et social

Distr. : générale
3 octobre 2017

Français
Original : English

Commission économique pour l'Afrique
Comité de la coopération et de l'intégration régionales
Dixième session
Addis-Abeba, 1er et 2 novembre 2017

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**État d'avancement de la mise en œuvre du programme
relatif à l'intégration régionale et au commerce : b) progrès
accomplis dans la formulation et la mise en œuvre
des politiques foncières**

Progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières en Afrique¹

Introduction et contexte

1. Le présent rapport récapitule les progrès réalisés ces deux dernières années dans la mise en œuvre des décisions clés de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies sur la gouvernance foncière, notamment celles prises sous les auspices de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans le cadre de son adoption du plan de mise en œuvre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons², et de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique³. Le rapport présente également les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des décisions du Comité de la coopération et de l'intégration régionales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement ; est également mentionnée la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie⁴. En outre, il met également en lumière les principales conclusions des travaux de recherche que la Commission de l'Union africaine, la CEA et la Banque africaine de développement (dans le cadre de son Initiative sur les politiques foncières) ont menés ces deux dernières années sur les terres, l'ethnicité et les conflits en Afrique. Des recommandations sont formulées à la fin du rapport.

* E/ECA/CRCI/10/1

¹ Le présent rapport a été initialement élaboré par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, réuni du 2 au 6 octobre 2017.

² Commission de l'Union africaine, *L'Afrique que voulons : Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable ; Premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023)*, septembre 2015, voir <http://www.nepad.org/fr/resource/agenda-2063-premier-plan-d%C3%A9cennal-de-mise-en-oeuvre-2014-2023>.

³ Commission de l'Union africaine, *Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique*, Assembly/AU/Decl./XIII Rev. I.

⁴ Directives relatives à la mise en œuvre du PDDAA au niveau national conformément à la Déclaration de Malabo.

Partie I : Principaux engagements sur la gouvernance foncière

L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. La bonne gouvernance foncière est présentée comme un élément essentiel de la réalisation de l'Agenda 2063, en particulier les objectifs relatifs à la qualité de vie et au bien-être (objectif 1), à l'agriculture (objectif 5), à l'environnement (Objectif 7), à la paix et la sécurité (objectif 13), et à l'égalité entre les hommes et les femmes (objectif 17). De même, la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030 passe par la bonne gouvernance foncière, en particulier les objectifs relatifs à l'élimination de la pauvreté (objectif 1), à l'éradication de la faim et à la promotion de l'agriculture durable (objectif 2), à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes (objectif 5), à la croissance économique inclusive et à l'emploi productif (objectif 8), aux établissements humains (objectif 11) et à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives (objectif 16). Le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 présente l'Initiative sur les politiques foncières comme une institution de promotion de la productivité et de la production agricoles, domaine prioritaire 1 de l'objectif 5 sur l'agriculture. Les actions et les étapes clés de ce domaine prioritaire incluent l'harmonisation des plans nationaux d'investissement agricole avec les cibles de la Déclaration de Malabo au plus tard en 2017. En plus de l'objectif relatif à l'agriculture, le plan de mise en œuvre souligne que la principale stratégie visant à l'avènement d'économies et de communautés durables et résilientes aux changements climatiques consiste à mettre pleinement en œuvre au niveau national le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique de l'Union africaine et d'encourager l'Afrique à s'appropriier le Cadre et les lignes directrices, ainsi que les Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique. Les cibles et les indicateurs clés de l'Agenda 2063 (devant être atteints d'ici à 2023) et les objectifs de développement durable consacrés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 incluent des cibles relatives à la gouvernance foncière et des indicateurs dans les domaines suivants : accès équitable des femmes, des hommes et des jeunes aux terres et sécurité des droits fonciers des femmes et des groupes vulnérables. Par exemple, pour réaliser l'égalité totale entre les hommes et les femmes (objectif 17 de l'Agenda 2063), le plan de mise en œuvre recommande que 20 % des femmes en zone rurale aient accès à des terres et les contrôlent d'ici 2023. De même, le Programme 2030 appelle à « [...] faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits [...] à la propriété foncière [et] au contrôle des terres [...] »⁵.

Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique (2009)

3. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont décidé, dans la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, de s'approprier et de diriger les processus de réforme foncière en renforçant les institutions en vue d'une gouvernance efficace et en allouant les ressources budgétaires voulues à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques. Ils ont également décidé de donner la priorité à la garantie de l'accès équitable aux terres pour tous les utilisateurs des sols et à l'amélioration de l'accès aux terres et de la sécurité du régime foncier pour les femmes. La

⁵ Voir E/CN.3/2016/2/Rev.1.

Déclaration exhorte les États membres à « revoir leurs secteurs fonciers en vue d'élaborer des politiques globales qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques », et à « renforcer les capacités humaines, financières et techniques nécessaires », conformément au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique ⁶. En outre, la Déclaration invite les communautés économiques régionales à intégrer les questions de gouvernance foncière dans les cadres, les politiques et les protocoles communs, et à organiser des plateformes pour diffuser les connaissances et partager les meilleures pratiques. Il a été demandé à la Commission de l'Union africaine, en partenariat avec la BAD, la CEA et les communautés économiques régionales, de mettre en place un mécanisme institutionnel de coordination adéquat, un cadre de suivi pour évaluer les progrès et un fonds destiné à soutenir les activités relatives à la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique.

Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie (2014)

4. La Déclaration de Malabo désigne le régime foncier comme un domaine prioritaire au sein de l'agriculture et reconnaît qu'il ne relève pas exclusivement du mandat du Ministère de l'agriculture ⁷. Pour réussir la transformation agricole, des politiques et une gestion foncières judicieuses sont essentielles, l'accès équitable aux terres et la sécurité des droits fonciers étant cruciaux à l'investissement et à la gestion foncière durable. Les cibles et les indicateurs de performance clés pour le suivi et l'établissement de rapports concernant la Déclaration de Malabo portent en partie sur la gouvernance foncière. À cet égard, il est recommandé que 100 % des ménages agricoles détiennent des terres ou sécurisent leurs droits fonciers d'ici 2025 (voir indicateur 3.1vi) ⁸.

Recommandations du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement

5. Ayant examiné une version précédente du présent rapport à sa première session en 2015, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement a décidé ⁹ de créer et de rendre opérationnel le Centre africain pour les politiques foncières en vue d'assurer le leadership et la coordination, de nouer des partenariats et de promouvoir les politiques ; d'élaborer un cadre exhaustif de suivi et d'évaluation afin de suivre les progrès et partager les enseignements tirés ; de commencer à mobiliser des ressources et de créer un fonds pour la politique foncière avec la participation des partenaires et des États membres ; et d'appliquer les Principes directeurs sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique. Le Comité technique a également recommandé aux États

⁶ *Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique : un cadre pour le renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions d'existence*, Union africaine, Commission économique pour l'Afrique, Banque africaine de développement, 2010.

⁷ Directives concernant la mise en œuvre du PDDAA au niveau national conformément à la Déclaration de Malabo, voir <http://www.nepad.org/fr/resource/directives-mise-en-oeuvre-du-pddaa-pays-sous-la-d%C3%A9claration-de-malabo>.

⁸ Commission de l'Union africaine, *Guide technique : Document de préparation du Rapport National de la Revue Biennale sur les progrès dans la réalisation des objectifs de la Déclaration de Malabo*, Addis-Abeba. Voir https://au.int/sites/default/files/documents/32377-doc-guide_technique_de_preparation_de_rapport_sur_la_declaration_de_malabo.pdf.

⁹ Commission de l'Union africaine, *Report of the Inaugural Conference of the Specialized Technical Committee on Agriculture, Rural Development, Water and Environment*, 2015.

membres d'allouer 30 % des terres, avec titre foncier, aux femmes et d'améliorer leurs droits fonciers par la législation ou d'autres mécanismes.

Recommandations du Comité de la coopération et de l'intégration régionales

6. Lors de sa neuvième session, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales a examiné un rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, qui a été établi sous la direction de l'Initiative sur les politiques foncières. Le Comité a pris note des décisions prises par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, dont la réunion venait de s'achever, et a formulé les recommandations suivantes¹⁰ : a) la CEA devrait jouer un rôle de chef de file afin d'encadrer le processus de transformation de l'Initiative tripartite sur les politiques foncières en Centre africain pour les politiques foncières, de façon à renforcer l'orientation, la coordination, la sensibilisation et les partenariats à l'appui des efforts déployés par les États membres ; b) les États membres sont encouragés à se référer aux principes directeurs concernant les investissements fonciers à grande échelle en Afrique dans le cadre des transactions foncières afin de faire en sorte que l'Afrique tire parti de ses abondantes ressources foncières et les exploite de façon durable en appui à la transformation structurelle de son économie ; et c) les États membres devraient s'employer à atteindre la cible de 30 % de terres détenues par les femmes d'ici 2025.

Partie II : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique

Le Centre africain pour les politiques foncières

7. Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement ayant recommandé, à sa première session en 2015, la création du Centre africain pour les politiques foncières en vue d'assurer le leadership et la coordination, de nouer des partenariats et de promouvoir les politiques en soutien aux États membres, et le Comité de la coopération et de l'intégration régionales ayant entériné cette recommandation, la Commission de l'Union africaine, sous les auspices de l'Initiative sur les politiques foncières, a réalisé des progrès dans la transition de l'Initiative sur les politiques foncières vers le Centre africain pour les politiques foncières. À cet égard, la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la BAD et la CEA, a offert son appui au secrétariat en approuvant une feuille de route pour la transition et en l'aidant à affiner la stratégie et le plan d'activité du Centre africain pour les politiques foncières, tout en prenant en compte les problèmes émergents.

8. Il est proposé que les *interventions clés* du Centre africain pour les politiques foncières incluent les éléments suivants : a) production, diffusion et gestion des connaissances ; b) sensibilisation et communication ; c) renforcement des capacités ; d) suivi et évaluation ; et e) création de partenariats, coordination et mobilisation des ressources. Les *domaines d'intervention thématiques* du Centre, guidés par les engagements clés, sont les suivants : élaboration des politiques foncières ; administration foncière ; systèmes d'information foncière ; statistiques et données foncières ; suivi ; genre, femmes et questions foncières ; investissements fonciers et agriculture ;

¹⁰ Voir E/ECA/CRCI/9/11.

régime foncier, gestion des ressources naturelles et conflits ; régime foncier, établissements humains et développement urbain ; régime foncier, jeunesse, migrations et emploi. Il est également essentiel d'adopter une perspective régionale dans le renforcement des capacités des communautés économiques régionales et d'autres institutions régionales. En outre, des études pilotes doivent éclairer l'élaboration de lignes directrices et d'autres outils.

Intégration de la gouvernance foncière dans les programmes des communautés économiques régionales

9. Dans la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont invité les communautés économiques régionales à « organiser des plateformes régionales périodiques pour échanger des vues, tirer des enseignements et diffuser les meilleures pratiques concernant la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques foncières sur la base de l'expérience acquise par les États membres ». Ils les ont également invitées à « identifier les problèmes liés aux politiques foncières et à les résoudre dans le cadre de leur politique agricole commune ». Une évaluation réalisée sous les auspices de l'Initiative sur les politiques foncières a permis de déterminer des points de départ pour l'intégration de la gouvernance foncière dans les communautés économiques régionales. Jusqu'à présent, les communautés économiques régionales ont montré leur attachement à la gouvernance foncière en élaborant des projets conjoints dans ce domaine.

10. Ces deux dernières années, l'Initiative sur les politiques foncières a soutenu l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et ses États membres grâce à un projet conjoint visant à améliorer la gouvernance foncière dans la région, financé en partie par la Direction du développement et de la coopération suisse. Les résultats clés de ce projet sont les suivants : a) renforcement des capacités humaines et institutionnelles du secrétariat de l'IGAD (stratégie d'intégration de la gouvernance foncière, mise en place d'un comité directeur, recrutement de personnel, module de formation à la prise en compte de la dimension genre) ; b) intégration des questions de gouvernance foncière dans la stratégie et les programmes de l'IGAD, comme le plan de mise en œuvre régionale du PDDAA et un programme sur les terres et les migrations ; c) renforcement des capacités des institutions universitaires de la région en les intégrant au Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique ; d) production et diffusion de connaissances, notamment d'un rapport sur l'intégration de la gouvernance foncière au sein du secrétariat de l'IGAD et des États membres ; et e) amélioration du suivi des réformes des politiques foncières en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, rendue possible par le Projet de suivi et d'évaluation des régimes fonciers en Afrique.

11. L'Initiative sur les politiques foncières a collaboré avec le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) afin de rédiger des plans de travail et des documents de projet conjoints en lien avec l'intégration de la gouvernance foncière dans les communautés économiques régionales. À cet égard, des ressources ont été mobilisées pour le COMESA et la CEDEAO, mais un engagement ferme de financement de l'Initiative sur les politiques foncières a été annulé, ce qui a suspendu les programmes des communautés économiques régionales relatifs à la gouvernance foncière.

Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques foncières

12. La Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique exhorte les États membres à « revoir leurs secteurs fonciers en vue d'élaborer des politiques globales qui tiennent compte de leurs besoins spécifiques » et à « prendre note des mesures définies dans le Cadre et les directives sur les politiques foncières en Afrique, pour l'élaboration de leur politique foncière et leurs stratégies de mise en œuvre ». Ces deux dernières années, la Commission de l'Union africaine, sous les auspices de l'Initiative sur les politiques foncières, a continué d'apporter son appui aux États membres dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques foncières. À cet égard, un appui technique a été fourni et les principaux résultats des projets pilotes sont décrits ci-dessous.

13. L'Initiative sur les politiques foncières a mis en œuvre un projet visant à soutenir l'examen de la politique foncière nationale zambienne. La Zambie a mis sur pied une plateforme pour faire participer tous les acteurs pertinents conformément au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Par conséquent, le Gouvernement a collaboré avec les partenaires de développement pour obtenir l'appui des chefs traditionnels et d'autres parties prenantes lors des consultations. Les enseignements tirés en Zambie serviront à adapter au niveau national le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

14. Suite à une demande d'aide de l'autorité foncière du Libéria, l'Initiative sur les politiques foncières a réalisé une mission de cadrage visant à cerner les domaines clés de l'appui technique. Le domaine d'appui clé convenu est le renforcement des capacités de l'autorité foncière pour élaborer un plan d'activité stratégique fondé sur un cahier des charges déjà défini. L'Initiative mobilise également des partenaires pour soutenir la mise en place d'un système d'information foncière et collabore étroitement avec l'autorité foncière et l'Université du Libéria afin de créer un programme de hautes études sur la gouvernance foncière.

15. À la demande du Gouvernement kényan, l'Initiative sur les politiques foncières a étendu son appui technique au groupe de travail kényan sur les concessions foncières afin d'examiner les processus de renouvellement et d'extension des concessions suite à l'approbation de la politique foncière globale du pays en 2010. L'appui a été essentiel pour aider le groupe de travail à conclure son examen et gérer les baux avec les outils continentaux et mondiaux pour une gouvernance foncière judicieuse en faveur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Le rapport a été récemment présenté au Ministre supervisant le groupe de travail. Les recommandations du rapport, une fois mises en œuvre, réduiront la fraude et la corruption dans la gestion des concessions foncières.

Mise en œuvre des engagements en matière de gouvernance foncière dans l'agriculture

16. Dans le droit fil du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, l'Initiative sur les politiques foncières a mené des activités de soutien aux efforts répondant aux défis de gouvernance foncière dans le but de moderniser l'agriculture pour une production et une productivité plus grandes

(objectif 5). Elle a en particulier soutenu les efforts des États membres visant à harmoniser leurs plans nationaux d'investissement agricole avec les cibles définies dans la Déclaration de Malabo. À cet effet, l'Initiative a mobilisé des fonds auprès du Fonds international de développement agricole (FIDA) et a collaboré avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD afin d'élaborer un projet pilote multinational. Le projet pilote est actuellement mis en œuvre en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Malawi, en République démocratique du Congo, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, en accord avec les recommandations concernant la sélection des pays aux différentes étapes de la mise en œuvre du PDDAA. Les activités suivantes ont été menées dans le cadre du projet : l'organisation de forums multipartites afin de déterminer les actions clés et les points de départ des interventions ; l'élaboration de plans d'activité ; le renforcement des groupes de travail et des comités sur les questions foncières et l'agriculture ; et des révisions des stratégies et des plans d'investissement. En outre, des modules de formation sont en cours de finalisation sur la base des conclusions d'une évaluation rigoureuse des capacités. Afin d'améliorer le suivi, les cadres de résultats des secteurs agricole et foncier ont fait l'objet d'un examen et des recommandations ont été formulées dans le but d'intégrer les indicateurs et les résultats de la gouvernance foncière. Les six pays expérimentent également des activités de suivi et d'évaluation de la gouvernance foncière.

17. Les enseignements et les recommandations essentiels, fondés sur les résultats du projet pilote d'intégration des questions foncières dans le secteur agricole, sont notamment les suivants : a) il est nécessaire de renforcer les capacités durables au niveau national pour mener des recherches et des formations sur les problèmes qui entravent l'agriculture et appliquer les pratiques prometteuses ; b) le groupe de travail ou le comité sur les questions foncières et l'agriculture doit être institutionnalisé afin d'en garantir la stabilité ; c) les plans d'activité qui définissent les actions clés et les budgets connexes doivent être incorporés au plan national d'investissement afin d'assurer le financement des solutions apportées aux problèmes de gouvernance foncière ; et d) les indicateurs fonciers doivent faire partie des efforts d'intégration de la politique foncière dans le plan national d'investissement agricole dans le contexte du PDDAA et de la Déclaration de Malabo.

18. L'Initiative sur les politiques foncières et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont continué d'honorer le mémorandum d'accord de 2014 dont le but est d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique en encourageant l'application conjointe au niveau national des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Plus précisément, des réunions ont été tenues deux fois par an pour permettre à des pays en train de mettre en œuvre des projets financés par l'Union européenne de confronter leurs expériences, d'échanger des connaissances et de définir de meilleures pratiques. Cinq pays (Cameroun, Ghana, Guinée-Bissau, Ouganda et Soudan) ont été ajoutés aux pays de la première phase (Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Malawi, Niger, Somalie, Soudan du Sud, Swaziland et Zambie).

Renforcement des capacités humaines et techniques pour la gouvernance foncière

19. Dans la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont exhorté les États membres à « renforcer les capacités humaines, financières, techniques nécessaires pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques foncières ». Les résultats clés des activités de l'Initiative sur les politiques

foncières visant à aider les États membres à renforcer leurs capacités en ressources humaines conformément à la Déclaration sont les suivants : a) évaluation d'un rapport sur les lacunes des programmes de formation sur la gouvernance foncière en Afrique ; b) élaboration de directives pour la création de programmes de formation sur la gouvernance foncière en Afrique ; c) lancement du projet de renforcement de la gouvernance foncière en Afrique, qui vise à améliorer la formation et les capacités de recherche et à mettre en place le Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique. Le projet est mis en œuvre en collaboration avec l'Office allemand de la coopération internationale et la Banque mondiale, avec l'appui financier du Ministère fédéral allemand pour la coopération et le développement économiques. Les résultats clés obtenus sont détaillés ci-dessous.

20. L'Initiative sur les politiques foncières, avec l'appui financier de l'Union européenne, a rédigé un rapport d'évaluation sur les lacunes des programmes de formation en matière de gouvernance foncière en Afrique sur la base d'un examen exhaustif des besoins du secteur de la gouvernance foncière, particulièrement en ce qui concerne les compétences et l'expertise requises par les spécialistes des questions foncières afin de soutenir les institutions publiques et privées participant à la gestion foncière, notamment les autorités traditionnelles. Le rapport présente l'état actuel de la formation à la gouvernance foncière sur la base d'un examen d'une grande variété d'institutions d'enseignement supérieur. Les domaines clés des programmes de formation devant être améliorés sont les suivants : les effets du colonialisme ; l'appartenance des terres à l'État et la souveraineté de celui-ci sur les terres ; la décentralisation de l'administration foncière ; la gouvernance foncière urbaine et rurale ; l'administration foncière relevant du droit coutumier ; les acquisitions foncières à grande échelle ; la religion et la culture ; la corruption dans la gestion foncière ; les droits fonciers des femmes et des groupes vulnérables ; les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles ; l'innovation et la technologie ; les méthodes et les outils de gestion des conflits ; l'éthique dans les professions foncières ; les instruments mondiaux et régionaux relatifs au secteur foncier (comme le Programme 2030, l'Agenda 2063 et la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux financiers en Afrique) ; et l'amélioration des compétences dans la conception de programmes et la réalisation de recherches. Une des principales recommandations du rapport invite l'Initiative sur les politiques foncières à rédiger des lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formation sur la gouvernance foncière en Afrique afin d'accélérer les changements nécessaires dans les programmes de formation, les modalités de formation, la recherche et le réseautage au sein des institutions d'enseignement supérieur.

21. Comme suite à cette recommandation, l'Initiative sur les politiques foncières a rédigé des lignes directrices devant être adoptées et utilisées par les institutions d'enseignement supérieur en Afrique. La structure des Lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formations sur la gouvernance foncière en Afrique est présentée ci-dessous. Un dépliant d'accompagnement fournit des détails sur les Lignes directrices.

Tableau 1

Structure des Lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formations sur la gouvernance foncière en Afrique

<i>Chapitre</i>		<i>Ligne directrice</i>
1.	Introduction	
2.	Évolution de la gouvernance foncière en Afrique	Ligne directrice 1
3.	Industrie et programmes	Ligne directrice 2
4.	Gouvernance foncière dans les zones rurales	Lignes directrices 3,4, 5,6
5.	Zones urbaines et périurbaines	Lignes directrices 7,8
6.	Droits fonciers des femmes	Lignes directrices 9,10
7.	Environnement et changements climatiques	Lignes directrices 11,12, 13
8.	Conflits et gouvernance foncière	Lignes directrices 14,15, 16,17
9.	Régime foncier et droits de propriété	Lignes directrices 18,19, 20
10.	Recherche et innovation	Lignes directrices 22,23, 24,25, 26
11.	Opérationnalisation des lignes directrices	

22. L'Initiative sur les politiques foncières a mené plusieurs activités clés qui ont culminé avec la mise en place du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière. Ces activités sont les suivantes : a) réunion des institutions d'enseignement supérieur et de recherche afin de valider une feuille de route pour la mise en place du Réseau ; b) réalisation d'une cartographie exhaustive des institutions d'enseignement supérieur qui proposent des formations et effectuent des recherches sur la gouvernance foncière ; c) sélection et validation des cinq zones régionales du Réseau, à savoir Afrique centrale (Université de Yaoundé 1, Cameroun), Afrique de l'Est (Université Ardhi, République-Unie de Tanzanie), Afrique du Nord (Institut agronomique et vétérinaire Hassan II, Maroc), Afrique australe (Université des sciences et techniques de Namibie), et Afrique de l'Ouest (Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah, Ghana) ; d) évaluation des centres fonciers régionaux du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique visant à identifier les lacunes des capacités ; et e) assistance technique pour le recrutement et l'intégration des coordonnateurs régionaux. L'Initiative sur les politiques foncières a appuyé l'élaboration de plans d'activités destinés à orienter les activités.

23. Sachant le nombre limité de programmes détaillés traitant des questions de gouvernance foncière, l'Initiative sur les politiques foncières collabore avec l'Institut agronomique et vétérinaire Hassan II et l'Université du Libéria afin de créer des programmes de hautes études sur la gouvernance foncière. L'Initiative prévoit de coordonner l'assistance technique en attirant des experts et des partenaires afin d'assister ces universités sur la base des Lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formations sur la gouvernance foncière en Afrique. Elle collabore également étroitement avec l'Université Ardhi et l'Institut d'études sur la pauvreté, les terres et l'agriculture de l'Université du Cap occidental en Afrique du Sud afin de répondre à leurs demandes d'appui pour l'examen des programmes de maîtrise et de doctorat.

24. L'Initiative sur les politiques foncières a organisé plus de 20 formations et manifestations de sensibilisation pour plus de 700 professionnels participant à l'administration foncière. Environ 31 % des participants étaient des femmes.

Les personnes ciblées par ces programmes de formation étaient notamment les spécialistes de l'administration foncière, qui ont participé à une manifestation sur l'administration foncière efficace organisée conjointement par l'Initiative sur les politiques foncières et le Centre régional de la cartographie des ressources de développement. Plus spécifiquement, cette manifestation a permis de donner à des juristes, des directeurs de bureaux d'investissement et des chefs traditionnels une formation sur l'utilisation des Lignes directrices dans le cadre des investissements fonciers à grande échelle en Afrique et sur la négociation et la mise en œuvre des contrats d'investissement foncier. Des spécialistes des terres, de l'agriculture et d'autres domaines ont également été formés à l'intégration des questions foncières dans l'agriculture. L'Initiative sur les politiques foncières collabore avec l'Institut d'études sur la pauvreté, les terres et l'agriculture afin d'élaborer une série de programmes de formation à l'attention des spécialistes de l'administration foncière. Une évaluation des besoins en formation de ces spécialistes est en cours.

Plateformes de diffusion des connaissances et de partage des enseignements

25. Dans la Déclaration sur les problèmes et les enjeux fonciers, les chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine ont invité les communautés économiques régionales à « organiser des plateformes régionales périodiques pour échanger des vues, tirer des enseignements et diffuser les meilleures pratiques concernant la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques foncières sur la base de l'expérience acquise par les États membres ». Comme suite à cette demande, l'Initiative sur les politiques foncières a organisé 25 manifestations au cours des deux dernières années afin d'étudier les sujets pertinents, diffuser les connaissances et partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques, atteignant ainsi plus de 1700 décideurs. Certaines manifestations et les parties prenantes y ayant participé sont détaillées ci-dessous :

- a) **Les principaux chefs et les autorités traditionnelles ont participé** à un séminaire de sensibilisation à l'intention de 40 chefs traditionnels, notamment neuf reines mères. Les produits de cette manifestation incluent un communiqué de soutien à l'application des lignes directrices pour les investissements fonciers à grande échelle et l'établissement d'un **Forum des autorités traditionnelles africaines** ;
- b) **Les responsables des administrations foncières** de 14 pays africains¹¹ ainsi que des représentants de l'Initiative des droits et ressources et du Ministère des terres et des ressources naturelles se sont réunis au Ghana afin de partager les enseignements tirés et des informations sur les défis et les opportunités relatifs à la sécurisation des droits fonciers des communautés. Ils ont publié un communiqué soulignant l'importance d'entretenir une plateforme leur permettant de se réunir régulièrement afin d'échanger des informations ;
- c) **Des représentants des banques centrales et des ministères des finances, de la planification et du développement économique** se sont réunis à une manifestation en marge de la dixième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres

¹¹ Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, à Dakar en mars 2017. La manifestation, intitulée « Investir dans les terres africaines pour catalyser la croissance économique et la prospérité : un dialogue ministériel », a permis de faire mieux connaître les approches innovantes visant à dynamiser les investissements fonciers en faveur de la croissance économique inclusive, de la cohésion sociale et du développement durable ;

- d) **Les ministres des ressources foncières** ont participé à une concertation ministérielle tenue lors du quatrième forum de haut niveau sur l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à Addis-Abeba du 20 au 22 avril 2016. Cinquante-sept pays étaient représentés à cette manifestation.

26. L'Initiative sur les politiques foncières accueillera la deuxième Conférence sur les politiques foncières en Afrique, qui doit se tenir à Addis-Abeba du 14 au 17 novembre 2017. La Conférence aura lieu trois ans après la réussite de la première édition. Cette Conférence sert de plateforme de concertation multipartite pour le partage des connaissances, l'échange de données d'expérience et la sensibilisation concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques foncières. L'objectif de la deuxième Conférence, qui a pour thème « L'Afrique que nous voulons : réaliser une transformation socioéconomique grâce à un accès inclusif et équitable des jeunes à la propriété foncière », est d'approfondir les engagements des réformes foncières et de renforcer les capacités nécessaires à cette fin grâce à l'amélioration de l'accès aux connaissances et aux informations utiles pour élaborer des politiques foncières fondées sur les faits. Les résultats de la Conférence devraient contribuer à l'avènement de « l'Afrique que nous voulons », telle qu'elle est envisagée dans l'Agenda 2063. Le thème est harmonisé avec la déclaration de l'Union africaine qui fait de 2017 l'année de la jeunesse comme actrice de la transformation socioéconomique sous le thème « Tirer parti du dividende démographique par des investissements dans la jeunesse ».

Suivi et évaluation de la gouvernance foncière en Afrique

27. Dans la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont demandé à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec les communautés économiques régionales, la CEA et la BAD de « prendre des mesures en vue de la mise en place de mécanismes pour assurer le suivi des progrès accomplis et l'établissement de rapports périodiques par les États membres sur les progrès réalisés ». Cette demande faisait suite à l'adoption d'un cadre de suivi et d'évaluation des politiques foncières en Afrique par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement lors de sa première conférence en 2015 et par le Comité de la coopération et de l'intégration régionales. Toujours en 2015, l'Initiative sur les politiques foncières a collaboré avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires afin de mettre en œuvre un projet pilote de suivi et d'évaluation de la gouvernance foncière en Afrique. La première phase du projet est soutenue par l'Union européenne et le Gouvernement allemand. Le projet est mis en œuvre dans 12 pays : Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, , Rwanda et Zambie. Le choix des pays a été dicté, notamment, par le souci de tirer parti des ressources d'autres activités foncières menées au niveau national par l'Initiative et des partenaires.

Genre, femmes et terres

28. En adoptant la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique de 2009, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont décidé de « [s'] assurer que les lois foncières permettent un accès équitable à la terre et aux ressources foncières » et de « renforcer la sécurité du régime foncier pour les femmes qui nécessitent une attention particulière ». Suite à un examen des conclusions et des recommandations de l'étude que l'Initiative sur les politiques foncières a menée pour évaluer l'état des droits fonciers des femmes, le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, lors de sa première conférence, a recommandé aux États membres d'allouer 30 % des terres, avec titre foncier, aux femmes et d'améliorer les droits fonciers de celles-ci par le biais de la législation et d'autres mécanismes. Cette recommandation a été adoptée par le Comité de la coopération et de l'intégration régionales en 2015.

29. Au cours des deux dernières années, grâce au travail de sensibilisation de l'Initiative sur les politiques foncières en faveur de l'allocation de 30 % des terres aux femmes, les résultats suivants ont été atteints :

- a) Le lancement de la campagne pour l'allocation de 30 % des terres aux femmes lors du vingt-septième Sommet de l'Union africaine à Kigali du 10 au 18 juillet 2016 ;
- b) Une mobilisation en faveur des droits fonciers des femmes dans la charte des femmes de la Kilimandjaro Initiative, une réunion de femmes tenue à Kilimandjaro (République-Unie de Tanzanie) en octobre 2016 ;
- c) Un engagement mondial en faveur des droits fonciers des femmes pris lors d'une manifestation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale en octobre 2016 à Rome ;
- d) L'organisation d'une manifestation parallèle au cours de la soixante et unième session du Comité sur la condition de la femme, tenue à New York les 13 et 14 mars 2017, pour faire connaître la campagne d'allocation de 30 % des terres aux femmes ;
- e) Examen de la question au cours d'une séance du Parlement panafricain en août 2017.

30. Il est également à noter qu'en 2016 l'Initiative sur les politiques foncières et l'Institut de développement rural Landesa ont commencé la mise en œuvre d'un projet de promotion de l'égalité des sexes et des droits fonciers de femmes, portant notamment sur l'allocation de 30 % des terres aux femmes. Dans le cadre de ce projet, un expert foncier a été détaché par l'Institut de développement rural Landesa auprès de l'Initiative sur les politiques rurales grâce à une subvention de la Fondation David et Lucile Packard. En plus de la sensibilisation à la campagne d'allocation de 30 % des terres aux femmes, d'autres résultats ont été obtenus : élaboration d'un module de formation sur l'intégration de la dimension genre dans la gouvernance foncière ; intégration des questions de genre dans les Lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formation sur la gouvernance foncière en Afrique ; et mise au point d'un cadre de suivi et d'évaluation de la gouvernance foncière.

31. Au vu de la nécessité d'un appui durable pour atteindre la cible de 30 % d'allocation des terres aux femmes, un programme sur le genre, les femmes et les terres a été intégré à la structure du Centre africain des politiques foncières afin de coordonner la mise en œuvre des engagements relatifs au genre et aux droits fonciers de femmes.

Partie III : principales conclusions sur la gouvernance foncière en Afrique

Terres, ethnicité et conflit en Afrique

32. L'Initiative sur les politiques foncières a mené une étude sur les terres, l'ethnicité et les conflits en Afrique afin d'améliorer les connaissances sur les conflits ethniques liés aux terres et de promouvoir la paix et la sécurité. Les conclusions de l'étude contribueront à traiter les causes fondamentales des conflits grâce à l'élaboration de politiques foncières fondées sur les principes d'équité et d'égalité intégrés au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique. Le rapport de l'étude contient des recommandations sur les meilleures pratiques d'élaboration de politiques foncières qui prennent en compte la diversité ethnique, l'objectif étant de promouvoir un développement socioéconomique durable, l'amélioration des moyens de subsistance, la paix et la cohésion sociale.

33. Les terres étant au cœur des moyens de subsistance en Afrique, l'accès, le contrôle et la compétition pour les ressources foncières sont souvent utilisés pour propager les inégalités socioéconomiques. Les conflits ethniques liés aux terres en Afrique revêtent différentes formes. Une analyse des causes de ces conflits met en lumière des liens forts avec les griefs fonciers, qui peuvent être résolus grâce à des politiques foncières inclusives et le renforcement des capacités des spécialistes des questions foncières afin de garantir que des approches sensibles aux conflits sont appliquées dans la réalisation de leurs activités. Le rapport mentionné ci-dessus montre que si certains conflits violents dans de nombreuses parties de l'Afrique peuvent être liés à l'exclusion politique, d'autres sont liés aux changements climatiques, à l'accès inégal aux ressources foncières et à la manière dont les dirigeants et les décideurs gèrent les inquiétudes sociales, économiques et culturelles.

34. Des politiques foncières inclusives sont vitales pour réduire les conflits liés aux terres. Une recommandation du rapport propose aux États membres d'adopter des approches hybrides innovantes combinant les meilleurs systèmes fonciers traditionnels et formels pour sécuriser les droits fonciers individuels et collectifs et tirant parti des expériences communautaires pour soutenir le droit foncier coutumier, tout en garantissant que les droits des femmes et d'autres groupes marginalisés sont respectés. En plus de veiller à la compatibilité du droit coutumier avec les dispositions constitutionnelles et statutaires relatives aux droits fonciers des femmes, il est essentiel d'intégrer des dispositions respectueuses de la dimension genre dans le cadre légal reconnaissant le droit coutumier.

Conclusions et principales recommandations

Centre africain pour les politiques foncières

35. En coordination avec la Commission de l'Union africaine et la BAD, la CEA doit mettre en œuvre la décision de 2015 du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, qui a été entérinée la même année par le Comité de la coopération et de l'intégration régionales, afin de renforcer les capacités du Centre africain pour les politiques foncières et de lui permettre de faire preuve de leadership et de coordonner la mise en œuvre des engagements relatifs à la gouvernance foncière. Conformément aux recommandations formulées par le Comité directeur de l'Initiative sur les politiques foncières et aux divers rapports d'évaluation, il est essentiel d'institutionnaliser le Centre de manière à en garantir la durabilité financière, l'efficacité opérationnelle et l'appropriation par les États membres.

Lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formation sur la gouvernance foncière en Afrique

36. Sur la base du présent rapport, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales souhaitera peut-être, d'une part, entériner les lignes directrices sur les programmes de formation pour que les communautés économiques régionales et les États membres les mettent en œuvre et, d'autre part, jouer un rôle de supervision continue afin de garantir leur respect.

37. En outre, les communautés économiques régionales devraient sensibiliser les États membres à l'importance des lignes directrices et offrir une tribune pour le partage des enseignements tirés. Les États membres pourraient renforcer les ressources humaines et financières au sein des ministères chargés des questions d'éducation, des terres et des ressources naturelles. Il est conseillé aux universités et aux autres institutions pertinentes d'appliquer les lignes directrices à l'élaboration des nouveaux programmes et à la révision des programmes existants.

38. Il est conseillé à l'Initiative sur les politiques foncières et au Centre africain pour les politiques foncières de collaborer avec les institutions du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique pour réaliser une cartographie exhaustive identifiant les institutions à cibler pour la diffusion des lignes directrices et de compléter cet effort par la publication de ces lignes directrices sur des sites web stratégiques, comme ceux de la Commission de l'Union africaine, de la BAD et de la CEA.

Plans nationaux d'investissement agricole

39. Il est nécessaire de s'appuyer sur les réussites pour élaborer et mettre en œuvre des plans d'activité, institutionnaliser les comités multisectoriels qui soutiennent l'intégration de la gouvernance foncière dans les plans nationaux d'investissement agricole et mobiliser les ressources afin de développer les interventions, permettant ainsi de coopérer plus étroitement avec de grandes initiatives pour aligner les plans nationaux d'investissement agricole sur les cibles de la Déclaration de Malabo. Il est également important d'élargir l'intégration de la gouvernance foncière à d'autres secteurs liés.

40. En s'appuyant sur l'engagement et de la dynamique ressortant de l'intégration des questions de gouvernance foncière dans les programmes des communautés économiques régionales, il est essentiel d'adopter une stratégie plus durable pour financer les projets conjointement exécutés par l'Initiative sur

les politiques foncières et les communautés économiques régionales au cours de ces deux dernières années. Cela est crucial au vu des changements de priorité des partenaires de financement.

Droits fonciers de femmes

41. Les gouvernements doivent revoir leurs politiques afin de mettre en place des cadres juridiques et institutionnels sensibles aux questions de genre pour la promotion et la protection des droits fonciers des femmes. À cette fin, il est urgent de disposer de données ventilées par sexe pour mesurer la situation des femmes et suivre la mise en œuvre de l'initiative visant à allouer 30 % des terres aux femmes.

Terres, ethnicité et conflits

42. Il est nécessaire de veiller à ce que les politiques et l'administration foncières soient efficaces pour mitiger les conflits liés aux terres et à l'ethnicité. Il convient d'élaborer, à l'intention des gouvernements, des négociateurs de paix et d'autres parties impliquées dans l'édification de la paix, des lignes directrices centrées sur les droits fonciers, l'ethnicité et les conflits en Afrique.